

MARIAGE

Pièces à fournir pour la constitution du dossier

PERSONNES FRANÇAISES OU NATURALISÉES

- ❑ Acte de naissance de chacun des époux datant de moins de trois mois à la date du mariage (*à demander dans la Mairie du lieu de naissance*)
- ❑ Attestation de domicile et justificatif datant de moins de 3 mois (facture)
- ❑ Photocopie de la carte d'identité de chacun des époux
- ❑ Fiche de renseignements à compléter

SI LA PERSONNE EST NÉE À L'ÉTRANGER

- ❑ Acte de naissance de moins de 6 mois
- ❑ Certificat de célibat (*même démarche que le certificat de coutume*)
- ❑ Certificat de coutume du pays *à demander au consulat du pays en France*

SI LA PERSONNE EST DIVORCÉE OU VEUVE

- ❑ Copie intégrale de l'acte de mariage portant la mention du divorce
- ❑ Copie de l'acte de décès de l'époux ou épouse

TEMOINS (1 ou 2 maximum pour chacun des époux)

- ❑ Copie d'une pièce d'identité
- ❑ Liste : Fiche de renseignements à compléter

SI ENFANT EN COMMUN

- ❑ Livret de famille
- ❑ Acte de naissance des enfants

SI CONTRAT DE MARIAGE

- ❑ Attestation du notaire